



Le nouveau système de NOTATION : Un désastre pour les agents et les services

IL EST ENCORE TEMPS DE REAGIR CONTRE CETTE REFORME NOTATION.

La CAP qui va instruire les dossiers de recours en notation se réunira le 7 juillet 2005. Les recours devront être déposés dans 1 délai maximum de 2 mois à compter de la date de validation et au plus tard le 2 juillet 2005. Le dossier est transmis par la voie hiérarchique au bureau du personnel.

Cette notation conditionne tous les aspects de la gestion du personnel. Pour la CGT, il est inacceptable que la Direction Générale de la Comptabilité Publique laisse à penser qu'il ne s'agit que d'une modernisation d'un système devenu obsolète. Les conséquences pour l'avancement de carrière, sur la mobilité et les difficultés induites par la spécialisation des agents sont loin d'être neutres.

Cette réforme doit être abrogée dans l'intérêt individuel et collectif des agents. C'est aussi pour défendre et valoriser le Service Publique de qualité que l'on doit rejeter cette gestion du personnel.

TOUS ENSEMBLE FORMULONS UN RECOURS.

Les permanences de la CGT sont encore assurées le mardi 28 juin de 11h30 à 13h30 au local syndical (Tél : 03 87 38 69 74) de la Trésorerie Générale, afin de vous guider dans votre démarche.

Les recours collectifs (modèle annexé à ce tract), seront AUSSI un point d'appui incontestable pour les élus de la CGT. Ils permettront de démontrer à notre direction locale que les agents du département ne sont pas dupes et qu'ils refusent ce système de notation arbitraire et injuste.

Faites parvenir un double de vos recours à la Trésorerie Générale, case CGT.

Elus CGT en cadre B : Jean François CHARLIER
Nelly FAZERLET

Elus CGT en cadre C : Josette GIORIO
Raymonde VITALI
Bernadette BOMM
Anne DIESLER

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT 1, rue François de Curel BP41054
E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr Site : <http://magellan/syndicats/057/CGT/CGT57.htm> ou
www.tresor.cgt.fr/57/

57036 METZ CEDEX 01

M. Nom Prénom
Grade—Echelon
à
Monsieur le Président
de la CAP locale n°—
(n°1 pour les A, n°2 pour les B et
n°3 pour les C)
S/C du chef de poste ou de
service

Monsieur le Président,

Ma feuille de notation 2005 relative à l'année 2004 vient de m'être notifiée, et je vous en accuse réception.

J'ai l'honneur de demander à la CAP compétente la révision de la note chiffrée et de l'appréciation de cette note qui, selon moi, ne correspond pas à la qualité du travail que j'effectue dans le poste pour les raisons suivantes

(résumer brièvement)

N'hésitez pas à faire appel à vos élus CGT en CAP

Par ailleurs la notation et les appréciations liées ont été établies dans les conditions arbitraires et injustes de la notation réformée.

Je demande révision de cette notation basée sur des objectifs individualisés. La réforme notation vise à me mettre en concurrence avec mes collègues brisant les solidarités que j'entretiens dans le travail, au détriment de la cohésion d'équipe.

La recherche du rendement en toute circonstance nuit à la qualité du service public rendu et dégrade de fait les rapports privilégiés établis avec nos partenaires institutionnels et plus largement, avec l'ensemble des usagers du réseau.

Limitée par des moyens budgétaires restreints, la réforme nourrit les incertitudes en matière d'avancement et réduit les perspectives de déroulement de carrière.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus je demande à bénéficier d'une notation qui reflète avec fidélité mes états de service, ainsi que l'abrogation du système actuel d'évaluation/notation.

Recours collectif : **texte en gras** (campagne CGT)

Recours individuel : *texte en italique* + **texte en gras**